



MINITRAIT



Mai 2012 – N° 6

Affectation Résultat – Compte Administratif – Exercice 2011

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat cumulé 2010		114 134,42	119 890,19		119 890,19	114 134,42
Opérations 2011	540 538,44	601 151,26	238 742,25	190 500,64	779 280,69	791 651,90
Totaux	540 538,44	715 285,68	358 632,44	190 500,64	899 170,88	905 786,32
Résultat de clôture		60 612,82	48 241,61			12 371,21
RAR			484 929,00	376 198,00	224 376,00	303 510,00
Totaux	540 538,44	715 285,68	843 561,44	566 698,64	1 384 099,85	1 281 984,32
Résultat cumulé		174 747,24	168 131,80			6 615,44

Budget 2011 – Prévisionnel 2012

FONCTIONNEMENT	Budget 2011	Compte Administratif 2011	Budget 2012
Recettes de gestion des services	582 168	601 101	605 968
Dépenses de gestion de services	538 452	523 897	572 228
Frais Financiers	16 373	16 500	15 665

Sur le montant de 523 897 € → les charges à caractère général représentent 22 %
 → la masse salariale 31 %
 → les charges de gestion courante 44 %

Pour information : les postes les plus significatifs des charges de gestion courante sont :

	Budget 2011	Budget 2012
Syndicat scolaire	125 182	139 415
Syndicat de Changé	4 594	4 661
Syndicat des gymnases collègue	9 324	7 840
Syndicat du Pays Chartrain	399	400
Syndicat du drainage d'Umpeau	789	800
Service incendie SDICS	43 106	44 179
Cantine	5 348	6 000
	188 742	203 295

INVESTISSEMENT	Budget 2012
Résultat d'investissement 2011	-168 131
Reste à réaliser 2011 reportée sur 2012	-108 731
Investissements budgétés sur 2012	163 334

**COURS DE PATCHWORK -
BOUTIS - TRAPUNTO
(GRATUIT)**

LE JEUDI DE 14h30 A 17h30
 Une réunion d'information
 aura lieu
 le **MERCREDI 27 JUIN 2012**
 à 14h30

Salle Geneviève De Boever
 (en face de la mairie)
 Venez nombreuses - Bonne
 ambiance assurée !

BALAYAGE MECANIQUE DE ST-PIAT



Ce système de balayage a été mis en place sur la totalité de la Commune y compris les hameaux comprenant des rues avec caniveaux.
 Un avis de passage, avec ce petit logo, sera affiché dans les rues concernées afin que vous puissiez libérer les caniveaux, de toute voiture en stationnement, pour faciliter le passage de la machine.

DATES DE PASSAGES :

mercredi 27 juin 2012
mercredi 24 octobre 2012

Maison de Santé Pluridisciplinaire ou Cabinet Médical...
Là est la question... ???

Le principe d'une MSP repose sur un élément essentiel : le projet des professionnels de santé doit, avant tout autre action, être validé par l'Agence de Santé Régionale (ARS). Dans ce cadre les collectivités n'interviennent qu'après, pour monter le projet de construction.

L'ARS exige qu'il y ait au moins 2 médecins généralistes et une infirmière à la base du projet :

- Les médecins doivent avoir la capacité à recevoir des stagiaires, ceux-ci doivent pouvoir être logés.
- Les dossiers médicaux sont partagés,
- Obligation d'avoir une salle de réunion pour échanger,
- Amplitude d'heures d'ouverture obligatoire,
- Réglementation des obligations financières de chaque membre par une SCM.

Avant d'être construite une MSP doit obéir à ces critères.

Souvent les communes organisent alors, un simple regroupement de professionnels de santé sous forme de Cabinet Médical où chacun agit à son gré et ne s'engage que sur son bail professionnel.

Dans le cas de Saint-Piat :

Pour la construction de la MSP, la commune apporte 200 000 € et emprunte 200 000 € (les loyers payés par les professionnels couvrant les remboursements du prêt).

Pour le cabinet médical, la commune devrait emprunter 640 000 €, puisque dans ce cas il n'y a pas de subventions.

Dans cette configuration, même avec des loyers supérieurs, le reste à charge de la commune ne serait pas supportable dans le cadre de la fiscalité actuelle.



Une Etrange Epidémie !

*Les rats de notre village sont malades.
Certains d'entre eux viennent le soir à la Mairie
pour chercher du secours...
Mais à cette heure tardive tout est fermé et
personne ne peut leur porter assistance...
Le lendemain matin, on retrouve ces pauvres bêtes
allongées, mortes devant la porte.*

Espérons qu'elles ne sont pas malades de la Peste !!!



l'Ecole des chats...

*L'association située à Changé, sous la Présidence de
Françoise... fait part de son inquiétude quant aux
chats errants, souvent non tatoués et non stérilisés.
Elle prend en charge ces opérations qui aujourd'hui
sont de plus en plus onéreuses.
Sachant qu'il nous est difficile d'empêcher un chat
de vagabonder... Responsabilisez-vous !... Assurez-
vous qu'il soit tatoué... et le cas échéant stérilisé.
Vous pouvez apporter votre contribution.*

TOUR CYCLISTE D'EURE et LOIR ESPOIRS



Le 11^{ème} Tour Cycliste d'Eure-et-Loir sillonnera les routes du département d'Eure-et-Loir avec :

Vendredi 8 juin : une étape de 147,2 km de Dreux à Nogent-le-Rotrou,

Samedi 9 juin (matin) : une étape de 95 km de Béville-le-Comte à Janville,

Samedi 9 juin (après-midi) un contre la montre par équipe de 25 km à Terminières

Dimanche 10 juin : une étape de 160,4 km de La Ferté-Vidame à Chartres.

Ce jour-là, un passage dans notre commune, **rue de Ligny à Grogneul (D327) se déroulera entre 15 h / 16 h 30.**

Pour des raisons de sécurité et afin de faciliter le bon déroulement de cette épreuve, nous invitons les habitants de cette rue à entrer leur véhicule dans leur propriété.

Merci de votre compréhension.

EN DIRECT DU SIRP

Le comité syndical du syndicat intercommunal du RPI (SIRP) de St-Piat s'est réuni le 29 mars 2012, notamment pour se prononcer sur les comptes 2011 et les budgets 2012.

Au titre de la régie de transport, après un versement de 75 043 euros par les communes du RPI, l'année 2011 a permis de dégager « un excédent » de 8 428,37 euros en exploitation et de 52 039,67 euros en section d'investissement. Rappelons que cette dernière somme, conséquence de l'amortissement tardif du dernier car acheté par le syndicat, ne peut pas être utilisée à d'autres fins que le financement d'investissements.

En matière de transport, lors de sa précédente réunion, le comité syndical avait décidé unanimement de maintenir le transport du midi gratuit, malgré le désengagement du Conseil Général sur le financement de ces circuits.

Au titre du syndicat scolaire, qui assure le financement des fournitures scolaires, des locaux pour les classes maternelles et primaires, ainsi que le financement du personnel ATSEM pour les classes maternelles et pour l'entretien des locaux, l'année 2011 s'est soldée par un excédent de 44 137,49 euros en section de fonctionnement et un déficit de 33 208,68 euros en section d'investissement. Soit un résultat global positif de 10 928,81 euros, pour un budget total de 435 420 euros.

Dans un contexte de tension sur les budgets communaux, la Présidente du RPI a proposé, après une étude approfondie par la commission des finances, d'assurer l'équilibre des **budgets 2012** du syndicat scolaire et de la régie de transport, avec une participation des quatre communes du RPI fixée à 369 264 euros (+1,95% sur 2011). Sur ce total, 42 692 euros iront au financement des transports scolaires laissés à la charge des communes par le Conseil Général.

Si le budget primitif 2012 de la régie de transport a été voté à l'unanimité, celui du syndicat scolaire a recueilli l'unanimité moins deux abstentions, du fait d'une évolution marquée des dépenses de personnel (+7,7 %). Poste sur lequel le syndicat scolaire doit assurer un suivi durant l'année 2012.

Ce budget devrait permettre de poursuivre le renouvellement des livres du cycle 3, la réfection des installations électriques des classes maternelles, l'achat de mobiliers, ainsi que la réalisation de petits travaux.

Outre les questions budgétaires, le comité syndical a entendu un compte rendu sur le suivi des litiges concernant les **malfaçons à l'école de Chartainvilliers**. Si une proposition a été faite par la compagnie d'assurances, validant ainsi la réalité des malfaçons constatées sur le zinc de la toiture et sur les dalles d'isolation phonique de la salle polyvalente, les termes des différents courriers échangés méritent des précisions sur la nature des travaux de réparation pris en charge. Dans l'attente d'une réponse de la compagnie, le comité syndical a différé sa position définitive sur la proposition formulée par l'assurance.

Sources : le journal local « la voix du Frou » - Commune de Chartainvilliers – n°250 – avril 2012



Les Amis du château de Maintenon



Pour le 5^{ème} festival de Musique et Danses du Monde nous recevons 180 artistes : Bolivie – Paraguay Trinidad et Tobago – Yakoutie – Géorgie Sumatra – **les 27, 28 et 29 juillet 2012 !**

Vous souhaitez accueillir des artistes pour les 3 nuits et les petits déjeuners. Une entrée pour les 3 spectacles sera offerte par personne hébergée. L'hébergement dans les familles est un moment d'échange et de plaisir pour tous.

Contactez-nous au 06 89 92 55 55 ou par courriel : jpronay@orange.fr ou bodinea@club-internet.fr

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (source « journal des maires – janvier 2012 »)

Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467C) a présenté aux préfets les conditions d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts depuis le 1^{er} janvier 2012.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R 541-8 du Code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardin et de parc relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages, par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu de la disposition de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

MERCI de bien vouloir UTILISER les bacs mis à votre disposition dans chaque coin de la commune.

Historique :

Le 12 décembre 2005 la CCTVM a repris la compétence en matière de contrôle des installations individuelles d'assainissement existantes et nouvelles ;

Le 13 mars 2006 le conseil communautaire a décidé la création du service public d'assainissement non-collectif ;

Le 26 septembre 2007 le conseil communautaire a approuvé le cahier des charges pour l'étude relative au contrôle diagnostique de l'existant ;

Le 21 janvier 2010 le conseil communautaire approuve le règlement intérieur de fonctionnement du SPANC et le cahier des charges relatif à la mise en œuvre du contrôle diagnostique des habitations concernées sur notre territoire ;

Le 28 octobre 2010 le conseil communautaire autorise le Président à lancer la consultation relative au diagnostic d'ANC ;

Le 21 mars 2011 ouverture des plis et le *30 mars 2011* après analyse des offres : le marché est attribué à la société STGS.



Règles :

LE DIAGNOSTIC EST OBLIGATOIRE **AVANT LE 31 DECEMBRE 2012** POUR TOUTES LES HABITATIONS NON RACCORDEES A UN RESEAU COLLECTIF (même si dans le plan de zonage de la commune il est prévu qu'elle soit raccordée ultérieurement).

Le coût du diagnostic est complètement pris en charge par la CCTVM (ce qui n'est pas le cas pour les autres communes ou communauté de communes)

Les propriétaires des installations déclarées non conformes auront 4 ans pour se remettre aux normes.

Le Maire dispose de par ses pouvoirs de police d'une possibilité d'exclure momentanément (le temps d'amortir l'installation) l'administré qui aurait réhabilité son installation alors que le collectif finalement serait installé.

Il existe des subventions qui peuvent aller jusqu'à 75% d'un montant de travaux plafonné à 9 535€ HT et des prêts à taux 0 pour les réhabilitations.

Certains du village ont, par le passé, engagés des recours administratifs contre le collectif ce qui a retardé les travaux... par contre les hameaux de Grogneul et Changé sont en assainissement collectif depuis les années 1994-1995.

Ensuite les élus ont dits « manqué de motivation » sachant que c'est un sujet épineux et des travaux lourds à gérer.

Il faut rappeler que les habitants en assainissement collectif paient actuellement en moyenne l'eau à 6€ le m3.

En conclusion, l'ensemble de votre conseil municipal est plutôt partisan de l'assainissement collectif, mais n'a pas le pouvoir de rattraper sur le village tout le retard pris ces quinze dernières années.

Madame le Maire invite tous les administrés concernés à venir la rencontrer à la Mairie, afin de compléter leur information si nécessaire et éviter ainsi toutes mauvaises interprétations.



Des enfants et des crapelets

Vous avez sûrement entendu parler des migrations de crapauds : à partir de février, ces animaux sortent d'hibernation pour aller se reproduire dans des mares. Et ils se font souvent écraser sur la route. On connaît moins la suite : les femelles ont pondu des œufs, qui ont éclos.

Les têtards se sont métamorphosés en adorables petits crapelets qui, mus par leur instinct, sortent de l'eau quelques mois plus tard pour vivre leur existence terrestre. Eux aussi courent le risque de se faire écraser, d'autant plus qu'ils passent inaperçus aux yeux des automobilistes. Mais pas aux yeux des enfants ! Les petits ramassent facilement ce qu'ils prennent pour des jouets rigolos, les transportent n'importe où et les vouent à une mort probable. Donc, conseillez-leur de jouer plutôt aux super sauveurs de crapauds en les observant attentivement mais en les laissant là où ils sont. Notre nature est fragile, et ce sont les générations futures qui bénéficieront de notre protection.

Renseignements :

Eure et Loir Nature - Marlène ROUSSEAU
02 37 30 96 96

Club CPN les Clouks - Florence GIARDI
02 37 32 43 61

L'association Hommes et Territoires et la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir animent depuis 2010 le projet « Biodiversité, agissons ensemble ! ». Il s'agit d'un Observatoire territorial ayant pour but de recenser les pratiques des collectivités et des agriculteurs présents sur le canton de Maintenon. L'objectif est de mettre en place des actions afin d'améliorer ces pratiques et favoriser ainsi la biodiversité. Parmi les actions proposées : diagnostics agricoles ; journées de formation à destination des agriculteurs et des employés communaux ; sorties nature et journées de sensibilisation à destination du grand public. **L'association Homme et Territoires teindra un stand d'animation afin de présenter ce projet lors de la journée de l'environnement le 2 juin à la zone d'activité des Terrasses et Vallées, à Pierres.**